



Licenciement salarié protégé

Par bienveillance

Bonjour,
un salarié protégé n'acceptant pas une mutation, et par conséquent aucune modification à son contrat de travail.
Si l'inspecteur du travail accepte son licenciement, le licenciement sera t-il un licenciement :

- pour cause réelle et sérieuse
- pour faute grave
- pour faute lourde

tout cela pour connaitre si il aura droit à des indemnités
dans l'attente de votre retour
merci

Par kang74

Bonjour

Au nom de quoi la protection ?
Protégé cela veut tout dire ...

Par kang74

Dans le contexte , le risque est un licenciement pour faute .

Par morobar

Bonjour,
Le licenciement peut aussi être dictée par des données économiques.
Il est même vraisemblable que l'inspecteur n'accepte pas d'autres motifs que des contraintes économiques.

Par kang74

Effectivement Morobar, tout dépend aussi du contrat de travail et du contexte de cette mutation .

M'enfin tant que cette mutation n'est pas vue comme un délit d'entrave ou une discrimination syndicale, cela peut aussi motiver un licenciement pour faute, qui peut très bien être validé par l'IE .

Par janus2

un salarié protégé n'acceptant pas une mutation

Bonjour,
Avec ou sans clause de mobilité ?